



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**

Domaine de direction Immigration et intégration  
en coordination avec la Direction consulaire du  
Département fédéral des affaires étrangères DFAE



# Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas  
par les représentations suisses à  
l'étranger

Premier trimestre 2017

3003 Berne-Wabern, 24 mai 2017

## L'essentiel en bref

Période	Total des demandes		dont demandes Schengen			
	Total	Évolution	Total	Évolution	Visas refusés	Taux de refus
I/2015	113'043		98'766		7'663	7.8%
I/2016	107'026	-6'017 (-5.3%)	93'435	-5'331 (-5.4%)	7'192	7.7%
I/2017	122'597	+15'571 (+14.5%)	108'718	+15'283 (+16.4%)	9'565	8.8%

- Pour la seconde fois de suite, le nombre de **demandes de visas** a **augmenté** par rapport au même trimestre de l'année précédente. Cette **augmentation** est **la plus importante** relevée depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015.
- L'augmentation est particulièrement nette pour les demandes de **visas Schengen** déposées par des ressortissants **indiens** (+ 6096 demandes), **thaïlandais** (+ 2664 demandes) et **iraniens** (+ 1954 demandes).
- **52,6 % de tous les visas** ont été délivrés à des fins touristiques (1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 48,1 %).
- Pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas, le **Sri Lanka** figure parmi les nations qui comptent le plus grand nombre de demandes de visas. Ce phénomène s'explique par la forte hausse des demandes de visas à des fins touristiques.

## Brève analyse des évolutions actuelles

### 0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger

#### 0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.6)

- Le nombre de demandes de visas Schengen enregistre une hausse significative par rapport au même trimestre de l'année précédente (+ 15 283 demandes). Par contre, le nombre de demandes de visas nationaux n'a guère changé.
- On remarque notamment un pic des demandes de visas Schengen en mars 2017. Durant ce seul mois, le nombre de demandes a été supérieur de 10 123 unités (+ 23,4 %) à celui enregistré en mars 2016.
- Au total, on relève 55 749 demandes de visas à des fins de *tourisme*, soit 12 132 demandes de plus qu'au premier trimestre 2016.
- La hausse des demandes de visas touristiques concerne d'abord les ressortissants indiens (+ 5020 demandes), thaïlandais (+ 2579 demandes) et iraniens (+ 1783 demandes).
- Sur les dix nations qui arrivent en tête du nombre de demandes, seule la Turquie affiche un recul.
- La baisse du nombre de demandes relevée à la représentation de Tiflis (Géorgie) s'explique par la libération de l'obligation du visa dont les ressortissants géorgiens bénéficient depuis le 28 mars 2017 pour séjourner jusqu'à 90 jours dans l'espace Schengen.

- Le taux de refus des visas a augmenté par rapport au même trimestre de 2016. Cette hausse est largement liée au nombre de refus élevé concernant les ressortissants iraniens (19,3 %), turcs (11,6 %) et indiens (6,8 %).
- Les ressortissants kosovars (2001 demandes), indiens (1773 demandes), iraniens (779 demandes) et turcs (471 demandes) sont ceux qui enregistrent le plus grand nombre de refus du visa.

## 0.2 Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 - 1.6)

- Les ressortissants **indiens** ont déposé nettement plus de demandes de visas qu'au cours du même trimestre de 2016 (+ 6158 demandes, + 28,8 %). Cette hausse est la plus importante relevée depuis l'introduction du monitoring des visas. Rien qu'en mars 2017, les demandes de ressortissants indiens ont dépassé de 4682 unités (+ 37,7 %) celles enregistrées en mars 2016.

Les demandes de visas Schengen à des fins touristiques sont en hausse significative (+ 5020 demandes, + 36,4 %). Au premier trimestre 2017, la part des demandes en vue d'un séjour aux fins de *tourisme* est passée à 71,9 % (1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 68,7 %). D'une manière générale, les États Schengen relèvent une nette augmentation des voyages vers l'Europe.

Ce constat est corroboré par l'évolution du nombre de demandes en Autriche (+ 100,5 %), en France (+ 31,5 %), en Allemagne (+ 15,3 %) et en Italie (+ 4,1 %).

- Les ressortissants **chinois** ont déposé légèrement plus de demandes de visas qu'au cours du même trimestre de 2016 (+ 826 demandes, + 6 %), et ce, qu'il s'agisse de visas Schengen (+ 755 demandes, + 5,9%) ou de visas nationaux (+ 71 demandes, + 7,6 %). Les demandes de visas touristiques (+ 334 demandes, + 4,9 %) et de visas d'affaires (+288 demandes, + 6,5 %) ont affiché une hausse, notamment au cours des mois de février et de mars 2017.

Nos voisins enregistrent une hausse plus forte, voire nettement plus forte : + 96,7 % en Autriche, + 33,5 % en France, + 16,4 % en Italie et + 8,6 % en Allemagne.

- Le nombre de demandes de visas de ressortissants **thaïlandais** a poursuivi sa hausse de l'an passé (+ 2864 demandes, + 22,8 %). La Thaïlande arrive ainsi en troisième position des pays comptant le plus grand nombre de demandes. Le nombre de demandes déposées dans une représentation suisse augmente plus nettement que pour la France (+ 11,8 %), l'Allemagne (+ 7,1 %), l'Autriche (+ 5,1 %) et l'Italie (- 12,6 %). Cette hausse s'explique par le fait que les demandes de visas touristiques ont à nouveau connu une hausse sensible (+ 2579 demandes, +26,1 % par rapport au même trimestre de 2016). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, 88 % de toutes les demandes portaient sur des visas touristiques (2016 : 86 %).
- Au premier abord, la hausse de 236 unités (+ 3,9 %) par rapport à l'année précédente du nombre de demandes de visas déposées par des ressortissants **russes** semble modérée. Néanmoins, février et mars 2017 sont les deux premiers mois durant lesquels le nombre de visas déposés dépasse celui du même mois de l'année précédente depuis début 2014, c.-à-d. depuis l'introduction des sanctions de l'UE et la chute de l'économie russe. Les demandes de visas à des fins touristiques ou en vue d'une visite à des parents ont progressé, tandis que celles visant des voyages d'affaires ont continué à diminuer.

D'autres États Schengen constatent aussi que les ressortissants russes se rendent à nouveau davantage en vacances à l'étranger et notamment en Europe. Ainsi, le nombre de demandes de visas déposées par des ressortissants russes est en augmentation de 98,5 % en France, de 55,9 % en Italie, de 26,6 % en Allemagne et de 25,6 % en Autriche.

- Le nombre de demandes de visas de ressortissants **iraniens** affiche toujours une très forte progression. En effet, le nombre de demandes de visas Schengen a atteint presque le double du nombre relevé au cours de la même période de 2016 (+ 1954 demandes, + 94,1 %). Les demandes de visas touristiques ont quasiment quadruplé (1<sup>er</sup> trimestre 2017 : 2413 demandes; 1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 630 demandes).  
En parallèle, la représentation constate une hausse significative du shopping des visas et des demandes assorties de pièces falsifiées. Le taux de refus est de 19,3 %, un chiffre nettement plus élevé qu'au même trimestre de 2016 (6,1 %).  
Le nombre de demandes connaît une hausse moins élevée en France (+37,7 %) et en Italie (+27,5%), et recule même en Allemagne (- 3,2 %) et en Autriche (- 13,7 %).
- Les ressortissants **sri lankais** ont déposé un nombre nettement plus élevé de demandes de visas Schengen qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (+ 603 demandes, +42,2 %). 39,9 % de ces demandes ont été soumises aux fins de tourisme, 32,2% en vue d'une visite à des parents et 20,1 % pour des voyages d'affaires. Les demandes de visas touristiques (+ 386 demandes, + 93,9 %) sont celles qui affichent la hausse la plus marquée. Le phénomène s'explique sans doute par le fait que diverses agences de voyages et compagnies aériennes (p. ex. KLM) ont activement promu les voyages en Europe. Ainsi, la représentation à Colombo a délivré 618 visas Schengen pour les Pays-Bas au cours du premier trimestre 2017 (1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 263 visas).  
Chez nos voisins, le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 présente un tableau relativement hétérogène : France (+21,5 %), Allemagne (+7,3 %), Italie (-3,1 %).

### 0.3 Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)

Actuellement, la Suisse travaille avec des prestataires de services externes dans 23 pays. 63 centres d'accueil (Visa Acceptance Centers) peuvent réceptionner les demandes de visa Schengen. 78 129 demandes, soit 71,9 % de toutes les demandes de visas Schengen déposées de par le monde dans une représentation suisse sont passées par un prestataire de services externe, ce qui représente 10 476 demandes de plus qu'au premier trimestre 2016. Cette hausse est essentiellement liée à la forte augmentation du nombre de demandes de visas transmises par un prestataire de service externe (+ 9306 demandes, + 25,2 %) dans les représentations à New Delhi (Inde), Bangkok (Thaïlande), Pékin, Shanghai et Canton (Chine).

### 0.4 Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)

Actuellement, 34 des 90 représentations à l'étranger offrent la possibilité de remplir et transmettre la demande de visa Schengen en ligne ([www.swiss-visa.ch](http://www.swiss-visa.ch)). 5004 demandes de visas ont été saisies en ligne de cette manière au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, soit 39,6 % de plus qu'au premier trimestre de 2016 (3585 demandes en ligne). Pour la première fois, une représentation, en l'occurrence celle de Quito, en Équateur, a exclusivement reçu des demandes de visas Schengen en ligne.

La demande en ligne n'est pas proposée dans les 23 pays dans lesquels une coopération

existe avec un prestataire de services externe. Ce choix doit permettre d'éviter toute concurrence avec lesdits prestataires.

### 0.5 Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, 91,3 % de tous les visas Schengen ont été délivrés pour l'un des trois motifs suivants : *tourisme, affaires* ou *visite à des amis ou parents* (1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 90,9 %). On constate un déplacement au sein des motifs de voyage car la part des visas touristiques atteint 52,6 %, un chiffre nettement plus élevé que l'année précédente (48,1 %). Cette hausse s'explique par la forte augmentation des demandes de visas touristiques déposées par des ressortissants indiens (+ 5020 demandes), thaïlandais (+2579 demandes) et iraniens (+1783 demandes).

La part des visas Schengen délivrés pour des voyages d'affaires s'élève à 20,9 % (1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 23 %). La moitié (50,5 %) des 20 683 visas pour voyages d'affaires a été délivrée à des ressortissants indiens, chinois et russes.

### 0.6 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 4.1 - 4.3)

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, la part des titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel qui ont déposé une demande de visa est identique à celle relevée au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (2,1 %). Près de la moitié (45,8 %) de tous les visas apposés dans ces catégories de passeports ont été délivrés par la représentation à Pékin (Chine). Par rapport au même trimestre de 2016, le nombre de visas délivrés à des ressortissants chinois (+ 94 visas), vietnamiens (+ 87 visas) et bangladais (+ 44 visas) titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel a nettement augmenté. S'agissant de la Chine, la hausse est liée à la visite d'État et à la participation au Forum économique mondial du président Xi Jinping. 80,8 % des visas délivrés à des titulaires de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels concernaient les motifs de séjour *visite officielle* (53,4 %) et *voyage d'affaires* (27,4 %).

### 0.7 Visas humanitaires (cf. 5.1 - 5.4)

Au total, 141 visas humanitaires ont été délivrés, un chiffre en recul de 18,9 % (-33 visas) par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Le recul s'explique avant tout par le nombre plus élevé de visas humanitaires délivrés à des ressortissants syriens en 2016.

Il n'en reste pas moins que 44 % de tous les visas humanitaires délivrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 concernaient des ressortissants syriens et que les demandes ont par conséquent été déposées dans les représentations situées dans des pays voisins de la Syrie : Beyrouth (Liban), Amman (Jordanie) et Istanbul (Turquie). 51,6 % (32 visas) des visas humanitaires délivrés à des ressortissants syriens s'inscrivaient dans le cadre de la décision du Conseil fédéral *Syrie II* du 6 mars 2015. 29 autres visas ont été délivrés sur la base de la *Directive SEM du 25 février 2014*.

Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Outre les 500 personnes à protéger qui doivent recevoir un visa humanitaire, le programme de réinstallation prévoit la délivrance d'un visa D à un maximum de 2000 réfugiés reconnus. Ces personnes reçoivent le statut de réfugié en Suisse et ne font donc pas l'objet d'une procédure d'asile ordinaire.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, 20 réfugiés reconnus qui séjournèrent dans le Cyber City Camp en Jordanie ont obtenu l'asile en Suisse sur la base de cette décision<sup>1</sup>. En lieu et place d'un visa D, ils ont reçu un visa humanitaire. Par conséquent, ces cas apparaissent à titre exceptionnel dans la statistique des visas humanitaires.

Tous les visas humanitaires délivrés à des ressortissants kosovars l'ont été au titre d'une levée provisoire de l'interdiction d'entrée.

---

<sup>1</sup> Conformément à l'art. 56 de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi ; RS 142.31).

# Statistiques Monitoring des visas

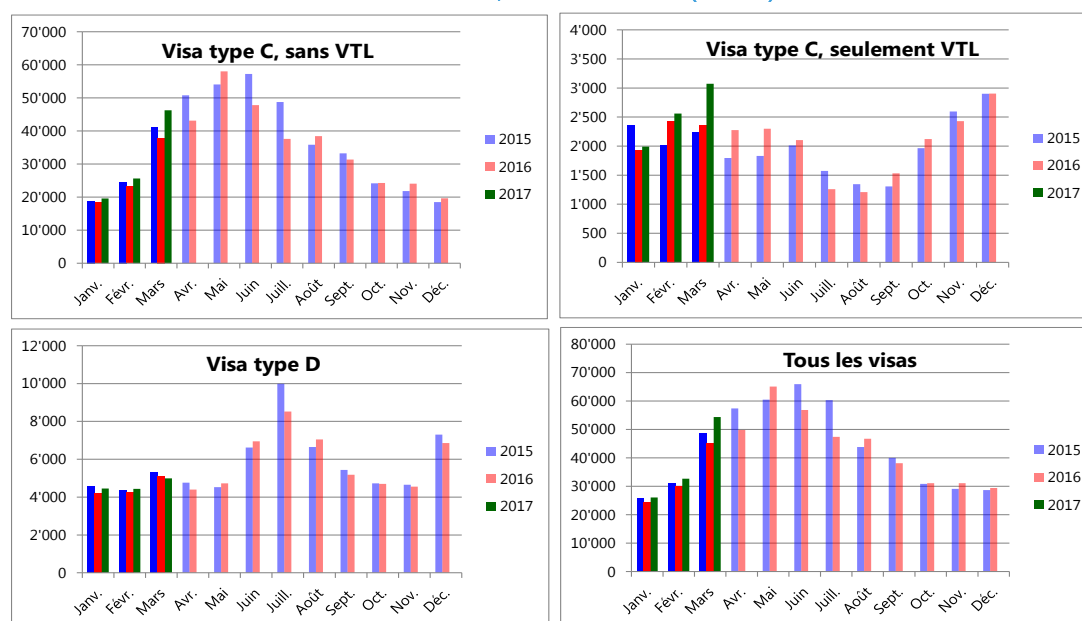
## 1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

### 1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2017, par types de visa (cf. 0.1)

	Total		Schengen					National
	<i>Demandes</i>	<i>dél.</i>	<b>A</b> <i>dél.</i>	<b>C</b> <i>dél.</i>	<b>VTL</b> <i>dél.</i>	Refusé <i>Total</i> <i>Taux</i>		<b>D</b> <i>dél.</i>
Janv. 17	28'674	26'047	2	19'603	1'991	2'627	10.8%	4'451
Févr. 17	35'595	32'647	2	25'650	2'561	2'948	9.5%	4'434
Mars 17	58'328	54'338	5	46'267	3'072	3'990	7.5%	4'994
Avr. 17								
Mai 17								
Juin 17								
Juill. 17								
Août 17								
Sept. 17								
Oct. 17								
Nov. 17								
Déc. 17								
<b>T1/17</b>	<b>122'597</b>	<b>113'032</b>	<b>9</b>	<b>91'520</b>	<b>7'624</b>	<b>9'565</b>	<b>8.8%</b>	<b>13'879</b>
<b>T1/16</b>	<b>107'026</b>	<b>99'834</b>	<b>27</b>	<b>79'500</b>	<b>6'716</b>	<b>7'192</b>	<b>7.7%</b>	<b>13'591</b>
<b>Différ.</b>	<b>+15'571</b>	<b>+13'198</b>	<b>-18</b>	<b>+12'020</b>	<b>+908</b>	<b>+2'373</b>	<b>+1.1%</b>	<b>+288</b>

**Légende:** **A** : visa Schengen de transit aéroportuaire; **C** : visa Schengen uniforme; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée; **D** : visa national; **dél.** : délivré; **ref.** : refusé

### 1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2015 au 2017 (cf. 0.1)

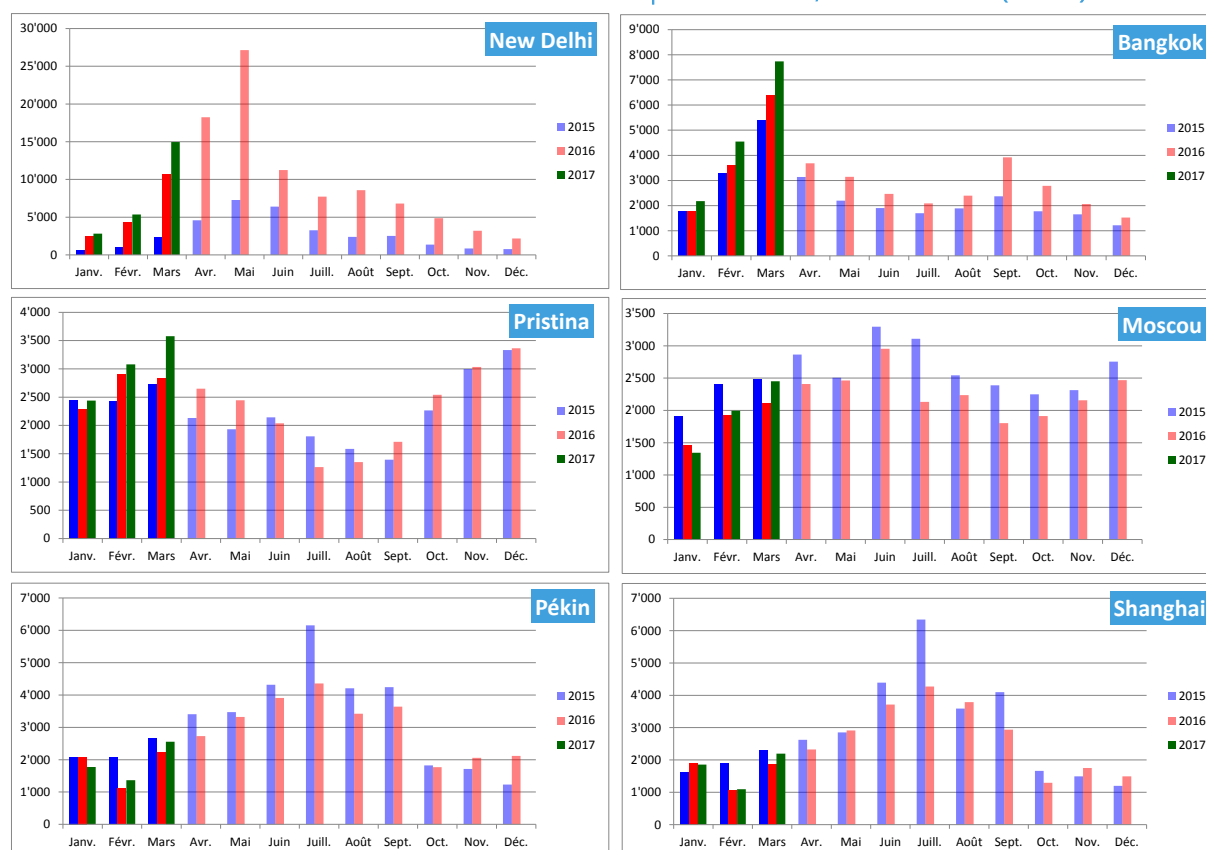


**Indication:** Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

### 1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa aux premiers trimestres 2017 et 2016 (cf. 0.2)

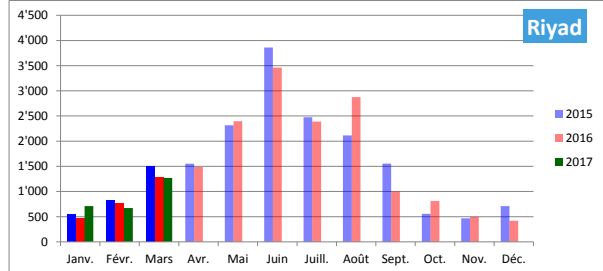
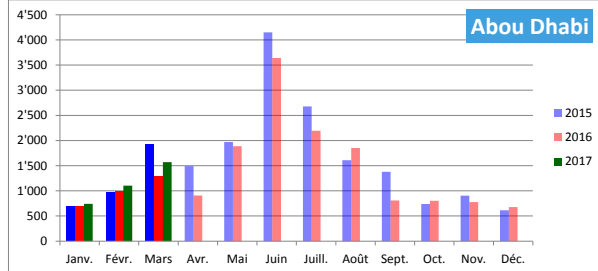
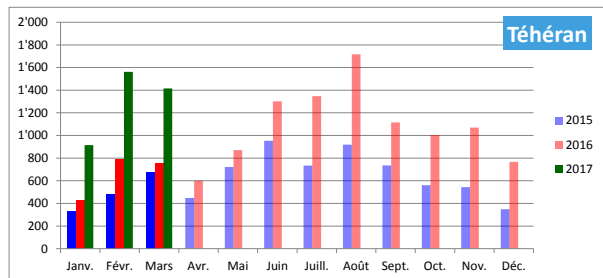
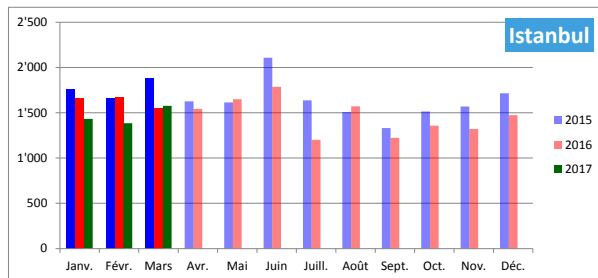
Représentation	Schengen			Nat.	Total			Premier trimestre 2016		
	A	C	VTL	D				Dem.	Position	Évolut.
	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.	dél.	ref.			
1 New Delhi, Inde	0	22'122	10	1'016	23'148	21'443	1'705	17'378	1 (+/-0)	+33.2%
2 Bangkok, Thaïlande	0	14'185	5	269	14'459	14'222	237	11'755	2 (+/-0)	+23.0%
3 Pristina, Kosovo	3	1'781	6'681	631	9'096	7'230	1'866	8'026	3 (+/-0)	+13.3%
4 Moscou, Russie	0	5'419	31	342	5'792	5'745	47	5'499	4 (+/-0)	+5.3%
5 Pékin, Chine	0	5'258	0	436	5'694	5'566	128	5'414	5 (+/-0)	+5.2%
6 Shanghai, Chine	0	5'007	0	142	5'149	5'097	52	4'835	7 (+1)	+6.5%
7 Istanbul, Turquie	1	4'000	63	330	4'394	3'856	538	4'890	6 (-1)	-10.1%
8 Téhéran, Iran	0	3'771	36	86	3'893	3'139	754	1'972	12 (+4)	+97.4%
9 Abou Dhabi, E. A. U.	0	3'329	37	51	3'417	3'249	168	2'952	9 (+/-0)	+15.8%
10 Riyad, Arabie saoudite	0	2'453	168	31	2'652	2'586	66	2'527	10 (+/-0)	+4.9%

### 1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2015 à 2017<sup>2</sup> (cf. 0.2)



<sup>2</sup> L'émission de visas au Consulat général de *Mumbai* a pris fin le 23 février 2016. Désormais, c'est l'ambassade de *New Delhi* qui est compétente en la matière. Toutes les demandes de visa déposées en Inde à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont été réceptionnées à *New Delhi*.

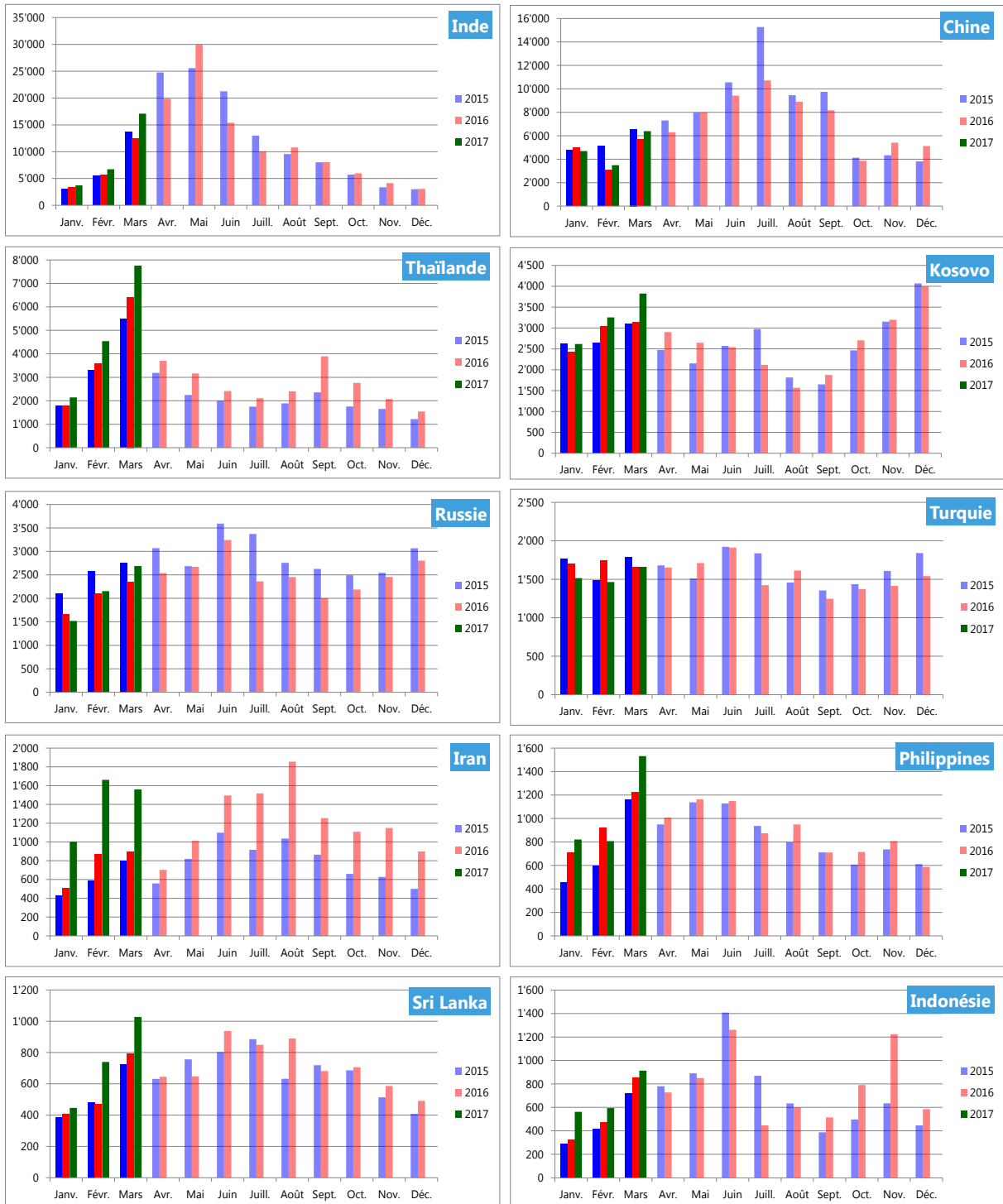




### 1.5 Demandes de visa aux premiers trimestres 2017 et 2016 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs (cf. 0.2)

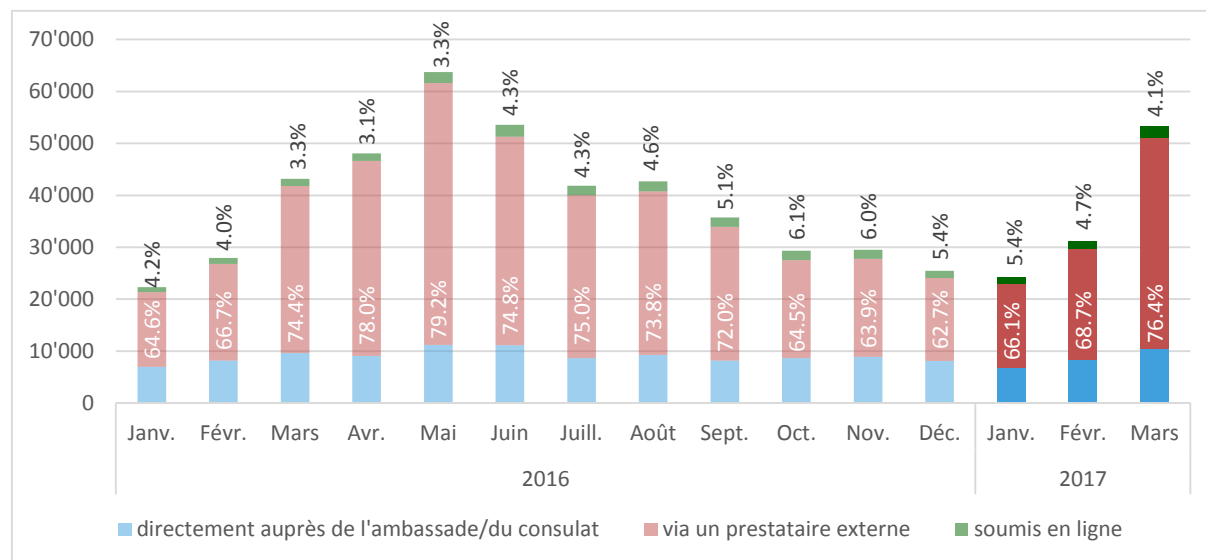
Pays	Schengen			Nat.	Total			Demande faite dans le pays	Premier trimestre 2016		
	A	C	VrG	D	Dem.	dél.	ref.		Dem.	Position	Évolut.
1 Inde	0	26'163	8	1'363	27'534	25'761	1'773	83.8%	21'376	1 (+/-0)	+28.8%
2 Chine	1	13'567	7	1'004	14'579	14'346	233	89.4%	13'753	2 (+/-0)	+6.0%
3 Thaïlande	0	14'151	0	289	14'440	14'207	233	97.9%	11'756	3 (+/-0)	+22.8%
4 Kosovo	3	1'886	6'709	1'092	9'690	7'689	2'001	92.0%	8'616	4 (+/-0)	+12.5%
5 Russie	0	5'611	35	715	6'361	6'319	42	88.4%	6'125	5 (+/-0)	+3.9%
6 Turquie	1	4'052	15	572	4'640	4'169	471	89.2%	5'105	6 (+/-0)	-9.1%
7 Iran	3	3'992	35	193	4'223	3'444	779	91.8%	2'274	8 (+1)	+85.7%
8 Philippines	0	2'764	0	396	3'160	2'984	176	71.8%	2'853	7 (-1)	+10.8%
9 Sri Lanka	4	1'979	50	180	2'213	1'811	402	82.2%	1'673	12 (+3)	+32.3%
10 Indonésie	0	1'992	0	77	2'069	2'023	46	88.8%	1'657	13 (+3)	+24.9%

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2015 à 2017 (cf. 0.2)



## 2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne<sup>3</sup>

### 2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2016 et 2017 (cf. 0.3)



### 2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes aux premiers trimestres 2017 et 2016 (cf. 0.3)

Représentation	Demandes Schengen			Premier trimestre 2016		
	Total	via prestataire externe	Pourcentage	via prestataire externe	Position	Évolut.
1 New Delhi, Inde	22'132	21'967	99.3%	16'153	1 (+/-0)	+36.0%
2 Bangkok, Thaïlande	14'190	13'534	95.4%	10'973	2 (+/-0)	+23.3%
3 Shanghai, Chine	5'007	4'729	94.4%	4'399	3 (+/-0)	+7.5%
4 Moscou, Russie	5'450	4'706	86.3%	4'034	5 (+1)	+16.7%
5 Pékin, Chine	5'258	4'068	77.4%	3'882	6 (+1)	+4.8%
6 Istanbul, Turquie	4'064	3'839	94.5%	4'305	4 (-2)	-10.8%
7 Abou Dhabi, E. A. U.	3'366	3'324	98.8%	2'871	7 (+/-0)	+15.8%
8 Riyad, Arabie saoudite	2'621	2'439	93.1%	2'282	9 (+1)	+6.9%
9 Londres, Grande-Bretagne	2'383	1'974	82.8%	2'383	8 (-1)	-17.2%
10 Manilla, Philippines	2'006	1'962	97.8%	1'760	10 (+/-0)	+11.5%

<sup>3</sup> Depuis la présente édition, le nombre de demandes évoqué dans le chapitre 2 est calculé selon la même méthode que dans les autres chapitres.

### 2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne aux premiers trimestres 2017 et 2016 (cf. 0.4)

Représentation	Demandes Schengen			Premier trimestre 2016		
	Total	en ligne	Pourcentage	en ligne	Position	Évolut.
1 Singapour, Singapour	644	425	66.0%	369	1 (+/-0)	+15.2%
2 New York, États-Unis	688	414	60.2%	320	6 (+4)	+29.4%
3 Amman, Jordanie <sup>4</sup>	463	402	86.8%	-	-	-
4 Nairobi, Kenya	585	398	68.0%	358	3 (-1)	+11.2%
5 Quito, Équateur	376	376	100.0%	323	5 (+/-0)	+16.4%
6 San Francisco, États-Unis	532	371	69.7%	364	2 (-4)	+1.9%
7 Bichkek, Kirghizistan <sup>5</sup>	800	259	32.4%	5	30 (+23)	+5080.0%
8 Vancouver, Canada	287	257	89.5%	125	9 (+1)	+105.6%
9 Dar es Salaam, Tanzanie	247	231	93.5%	180	7 (-2)	+28.3%
10 Tbilissi, Géorgie	591	207	35.0%	330	4 (-6)	-37.3%

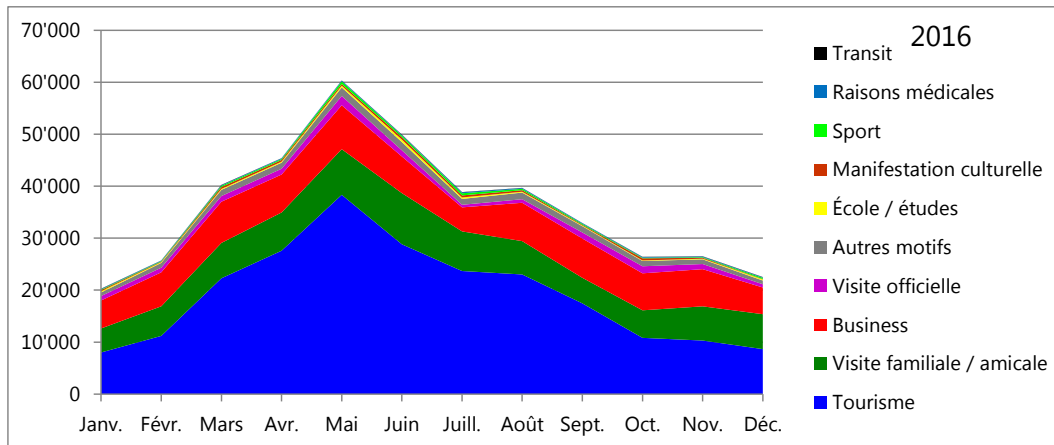
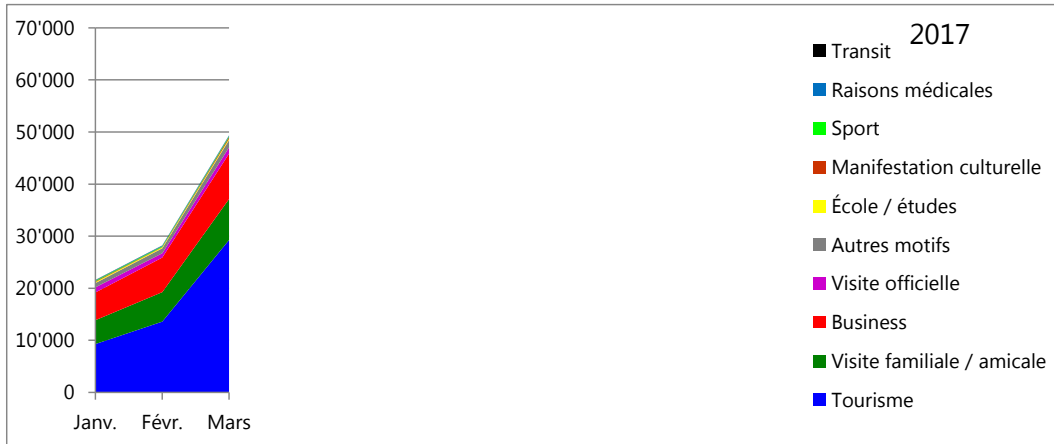
Indication : Depuis août 2015, certaines représentations à l'étranger offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne ([www.swiss-visa.ch](http://www.swiss-visa.ch)). Le contrat signé ainsi que le passeport et les pièces complémentaires doivent ensuite être remis à la représentation compétente. En règle générale, les demandeurs doivent encore se rendre personnellement à la représentation pour la saisie des données biométriques, sauf s'ils sont exemptés du prélèvement obligatoire des empreintes digitales en vertu du code des visas ou que la saisie de leurs empreintes digitales dans le VIS remonte à moins de 59 mois.

<sup>4</sup> La représentation suisse à Amman (Jordanie) offre la possibilité, depuis juin 2016, de remplir et transmettre sa demande de visa Schengen en ligne. Par conséquent, l'absence de chiffres pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 ne permet pas d'établir de comparaisons.

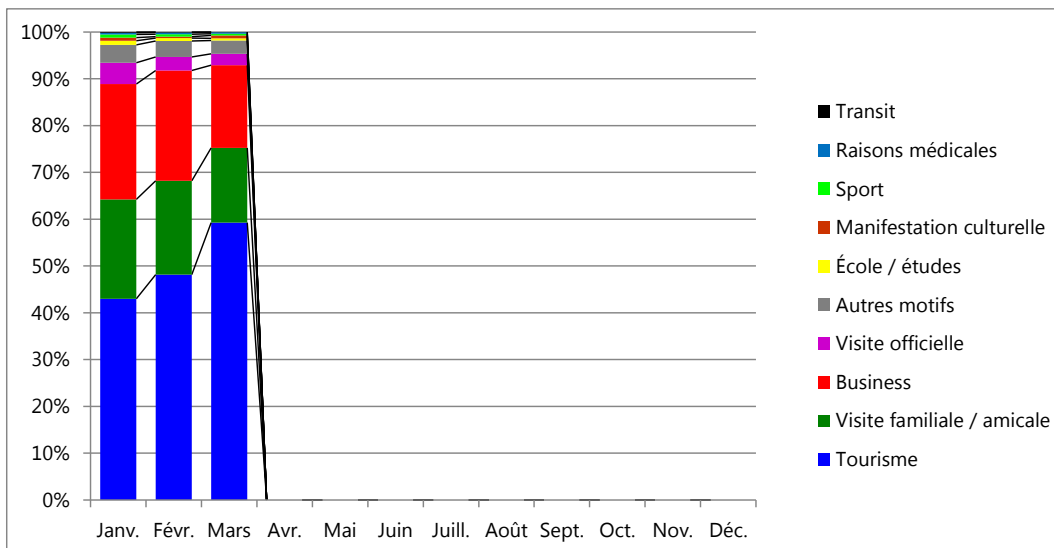
<sup>5</sup> La représentation suisse à Bishkek (Kirghizistan) a connu des difficultés techniques avec les demandes en ligne au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Par conséquent, les chiffres de ce trimestre ne sont pas exploitables.

### 3 Buts du séjour<sup>6</sup>

#### 3.1 Évolutions des dix buts de séjour possible, années 2016 et 2017 (cf. 0.5)

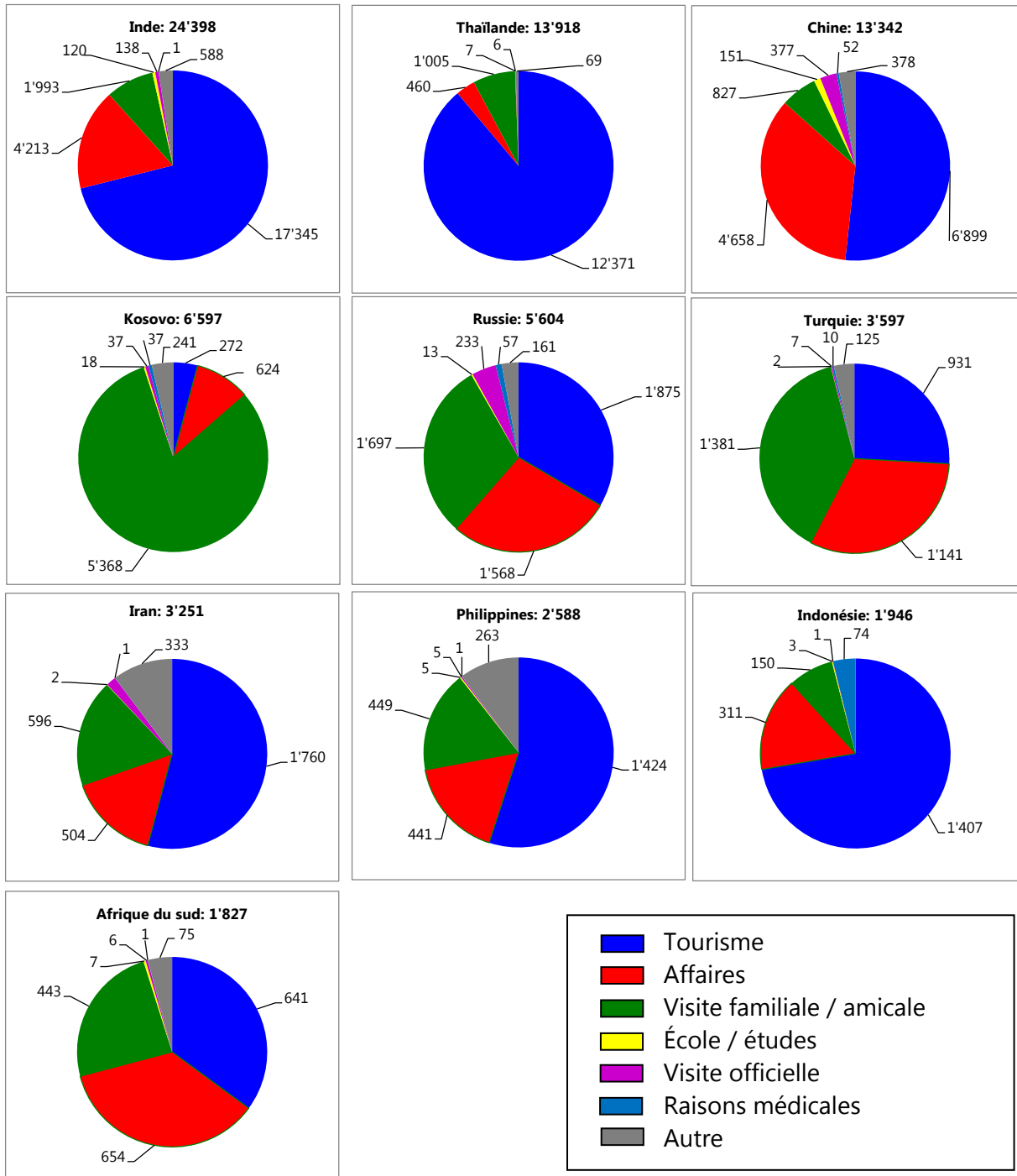


#### 3.2 Proportion des différents buts de séjour possible : évolution pour 2017 (cf. 0.5)



<sup>6</sup> Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés au premier trimestre 2017, ventilés par but de séjour (cf. 0.5)



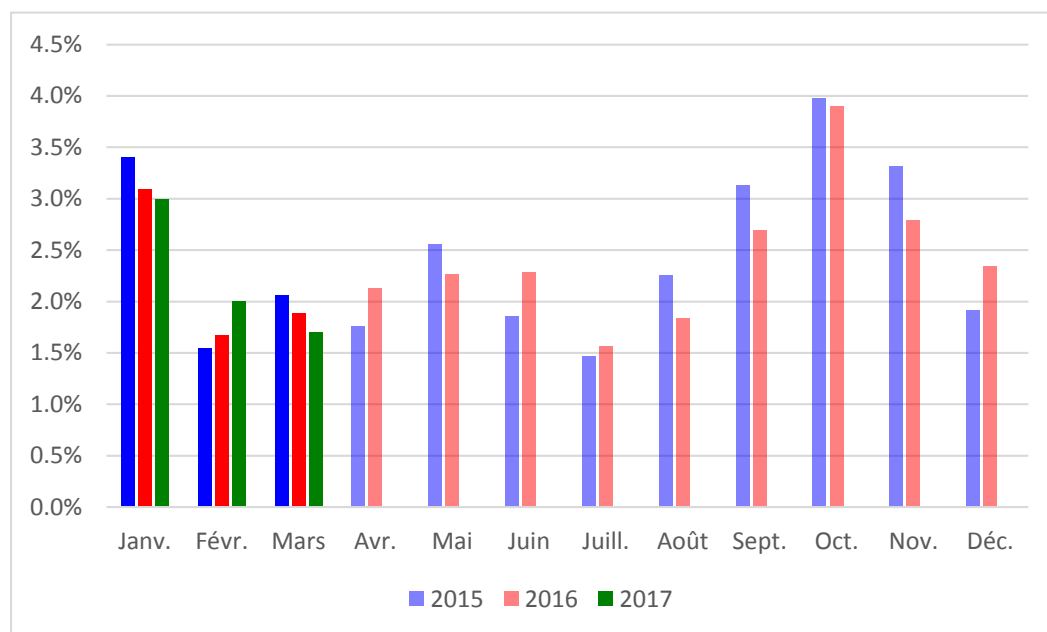
#### 4 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

##### 4.1 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2017 (cf. 0.6)

	Demandeurs titulaires de passeports D+S+Sp+O						Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
	Total délivré	diplomatique	de service	spécial	officiel			
Janv. 17	858	855	117	248	279	214	28'674	3.0%
Févr. 17	712	710	159	157	310	86	35'595	2.0%
Mars 17	989	980	191	214	387	197	58'328	1.7%
Avr. 17								
Mai 17								
Juin 17								
Juill. 17								
Août 17								
Sept. 17								
Oct. 17								
Nov. 17								
Déc. 17								
<b>T1/17</b>	<b>2'559</b>	<b>2'545</b>	<b>467</b>	<b>619</b>	<b>976</b>	<b>497</b>	<b>122'597</b>	<b>2.1%</b>
<b>T1/16</b>	<b>2'270</b>	<b>2'256</b>	<b>482</b>	<b>584</b>	<b>926</b>	<b>278</b>	<b>107'026</b>	<b>2.1%</b>
<b>Différ.</b>	<b>+289</b>	<b>+289</b>	<b>-15</b>	<b>+35</b>	<b>+50</b>	<b>+219</b>	<b>+15'571</b>	<b>0.0%</b>

Légende : D+S+Sp+O = diplomatique, de service, spécial et officiel.

##### 4.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeport diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2015 à 2017 (cf. 0.6)



4.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels : les dix principales représentations aux premiers trimestres 2017 et 2016 (cf. 0.6)

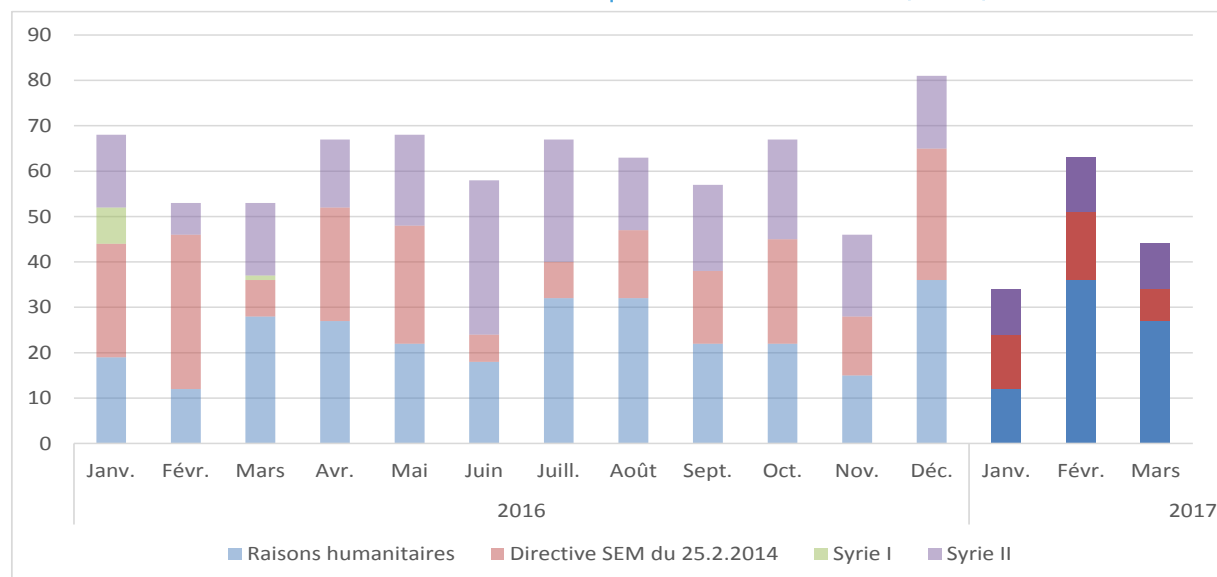
Représentation	Demandes		Proportion D+S+Sp+O	Premier trimestre 2016		
	D+S+Sp+O	Total		D+S+Sp+O	Position	Évolut.
1 Pékin, Chine	1'167	5'694	20.5%	1'108	1 (+/-0)	5.3%
2 Riyad, Arabie saoudite	135	2'652	5.1%	94	2 (+/-0)	43.6%
3 Ho Chi Minh Ville, Vietnam	107	861	12.4%	20	24 (+21)	435.0%
4 Dhaka, Bangladesh	96	362	26.5%	50	8 (+4)	92.0%
5 Islamabad, Pakistan	96	1017	9.4%	88	3 (-2)	9.1%
6 Abuja, Nigéria	83	635	13.1%	48	9 (+3)	72.9%
7 New Delhi, Inde	77	23'148	0.3%	75	4 (-3)	2.7%
8 Colombo, Sri Lanka	72	1'906	3.8%	44	12 (+4)	63.6%
9 Abidjan, Côte d'Ivoire	58	480	12.1%	54	6 (-3)	7.4%
10 Moscou, Russie	56	5'792	1.0%	53	7 (-3)	5.7%

Légende: **D+D+Sp+O** = diplomatique, de service, spécial et officiel.



## 5 Visas humanitaires

### 5.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2016 et 2017 (cf. 0.7)



#### Indication :

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension<sup>7</sup>).  
Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.
- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires. Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire auprès de la représentation suisse compétente.  
Ces visas apparaissent par la suite dans la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014*.
- De septembre à novembre 2013, les ressortissants syriens ayant des parents établis en Suisse ont pu demander un visa humanitaire, à certaines conditions, en se fondant sur la directive spéciale sur l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens.  
Ces visas figurent dans la catégorie *Syrie I*.
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 500 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire.  
Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie *Syrie II*.

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>2017</b>	34	63	44										<b>141</b>
<b>2016</b>	68	53	53	67	68	58	67	63	57	67	46	81	<b>174</b>

<sup>7</sup> Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

### 5.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2017, par catégorie (cf. 0.7)

Raisons humanitaires	75
Directive SEM du 25.02.2014	34
Syrie II	32

### 5.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2017, ventilés par les cinq principales représentations (cf. 0.7)

Beyrouth, Liban	44
Pristina, Kosovo	28
Amman, Jordanie	22
Istanbul, Turquie	20
Islamabad, Pakistan	7

### 5.4 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2017, ventilés par les cinq principales nationalités (cf. 0.7)

Syrie	62
Kosovo	24
Territoire palestinien occupé	21
Pakistan	5
Sri Lanka	4

## Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question:

[visa@sem.admin.ch](mailto:visa@sem.admin.ch)

Département fédéral de justice et police DFJP  
Secrétariat d'État aux migrations SEM  
Division Entrée  
Section Bases Visas  
Quellenweg 6  
3003 Berne-Wabern



<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/visamonitoring.html>